**CAS n°3 – Club d’athlétisme – Gilles ROY**

Un club d’athlétisme gère les inscriptions de ses membres par le biais d’une fiche où annuellement le membre choisit à quel titre il complète son inscription.

Les ***règles de gestion*** en ce qui concerne les inscriptions sont les suivantes :

1. Lorsque le membre s’inscrit à une année donnée, il peut choisir de le faire à titre de bénévole ou d’athlète (le statut)

2. S’il s’inscrit à titre d’athlète, il doit indiquer une ou plusieurs spécialités qu’il souhaite pratiquer. Chaque spécialité doit être rattachée à une discipline. À titre de bénévole aucune spécialité n’est choisie

3. À titre d’athlète, il doit payer des frais d’inscription, aucun frais n’est assumé par un bénévole

4. Le sexe et la date de naissance sont des données vitales pour un athlète, pas pour un bénévole

5. Un membre ne peut s’inscrire qu’à un seul titre au cours d’une année, mais peut changer de statut d’une année à l’autre.

Le **descriptif de la fiche** est modélisé ainsi :

|  |
| --- |
| **Descriptif du document** : ***Club Olympique***   * No membre * Sexe joueur * Nom membre * Prénom membre * Date de naissance * ***Inscription***(\*)   + Année   + Statut   + Frais   + ***Spécialité***(\*)     - Nom spécialité     - Discipline |

